

Compte rendu du comité syndical du 9 septembre 2014.

Etaient présents (21) :

AUBRY Cindy, BASTIEN Denis, BASTIEN Valérie, BREGEOT Jean-Marie, BRICE Julien, DESCHASEAUX Chantal, DUPRE Carole, GENIN Séverine, GODARD Alain, LACOURT Gisèle, LORIOT Audrey, NICOLAS Corine, NICOLAS Maryse, PREVOT-PIERRE David, SIMONIN Anne, STER Eric, TALLOTTE Claude, THIERY Jean-Luc, TISSIER Michel, VAUBOURG Jean, VOILLARD Dominique.

Ont été excusés et suppléés (2) :

AUBRY Jean-Paul, RENAUDIN Sandy.

Ont été excusées non remplacées (2) :

ROHR Laurence, SOREL Marie-Christine.

A été absent (1) :

PHILIPPE Olivier.

Secrétaire de séance : Carole DUPRE.

Début de la séance : 20h30.

Ouverture de séance.

Le compte-rendu du précédent comité syndical en date du 1^{er} juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

I. BILAN DE LA RENTREE.

Le Président Jean Vaubourg expose les taux de fréquentation de l'établissement scolaire : 114 élèves sont inscrits à la rentrée 2014/2015. Pour information, la répartition des élèves par commune s'observe ainsi :

AVILLERS	7
AVRAINVILLE	9
BATTEXEY	3
BETTONCOURT	4
BOUXURULLES	11
GIRCOURT-LES-VIEVILLE	19
HERGUGNEY	11
MARAINVILLE-SUR-MADON	8 (dont une inscription à venir)
PONT-SUR-MADON	15
SAVIGNY	1
VOMECOURT-SUR-MADON	10
XARONVAL	13
Total SIVS Terre de Légendes	111
Enfants domiciliés à l'extérieur	4

Les temps d'animation induits par la réforme des rythmes scolaires rencontrent un franc succès : 75% des élèves de primaires fréquentent ces activités (50 sur 67) et 60% des élèves de classes maternelles (28 sur 47). Il était décidé de laisser le choix des ateliers aux enfants mais cela représente une grande difficulté dans la gestion des groupes et du temps ; afin que les activités ne pâtissent pas d'une organisation à la carte et très changeante, nous avons fixé les groupes une fois que les enfants se sont inscrits la première semaine. Ainsi, de semaine en semaine et jusqu'aux prochaines vacances (Toussaint 2014), les groupes restent inchangés.

Du côté des services périscolaires, l'accueil du matin concerne moins de 10 enfants, entre 50 et 55 enfants le midi et jusqu'à 20 enfants le soir. Le grand changement cette année est le nombre croissant d'enfants accueillis à midi, scolarisés en maternelle : 20 maternelles déjeunent à la cantine cette année (seuil maximum autorisé).

De manière générale, nous rencontrons des difficultés au moment de la sortie des classes : les options suivantes : « portail-bus-périscolaire » sont très spécifiques à chaque famille et les plannings sont irréguliers, compliquant la tâche chez les élèves de maternelles, eux-mêmes pas toujours à l'aise avec les représentations dans l'espace et dans le temps. De plus, le nombre d'enfants, l'attente pressante des familles au portail et les horaires de bus à respecter sont des facteurs qui perturbent encore davantage l'orientation des enfants.

Le Président informe l'assemblée que la presse locale se rendra dans les locaux jeudi 11 septembre 2014 afin de visualiser et de rendre compte du fonctionnement des TAP à l'école intercommunale.

II. RENEGOCIATION DU PRÊT AU CREDIT AGRICOLE.

Comme cela a déjà été présenté lors du précédent conseil et accordé par le comité syndical, le Président du SIVS travaille actuellement à la renégociation du prêt engagé au moment de la construction de l'établissement. Ce prêt que l'on sait aujourd'hui surdimensionné nous offre 2 options :

- 1) Rembourser 375 000 euros avec pénalités de réemploi à verser à la banque de 75 000 soit un total de 450 000 euros.
- 2) Garder le montant de remboursement actuel et chaque année, sur toute la durée du remboursement initiale (22 ans restant) et par un jeu d'écriture comptable, faire baisser l'excédent de l'investissement et la trésorerie de manière régulière pour arriver à un fond de roulement de 100 000 euros. Parallèlement, placer, si accord des contrôles de la légalité, une somme de 180 000 euros sur 10 ans en OAT.

En faveur du placement en OAT, Jean VAUBOURG donne l'exemple de la construction d'une classe supplémentaire. C'est une hypothèse que nous pourrions envisager à moyen ou long terme puisque 36 élèves des communes du SIVS poursuivent leur scolarité à l'extérieur de l'école intercommunale.

Michel TISSIER demande si les options proposées impliqueront une révision des taux de participation des communes adhérentes. Jean VAUBOURG répond qu'il estime à environ 30 000 annuels la réduction globale des efforts des communes.

L'accord par délibération pour un placement en OAT étant obligatoire, un vote est proposé aux élus. A l'unanimité, les conseillers votent pour le placement en OAT, si le contrôle de la légalité l'autorise.

Jean VAUBOURG précise que la participation des communes se fera de manière bi-annuelle : une première fois telle que cela a été voté et pratiqué jusqu'alors et une seconde fois pour couvrir les nécessités du SIVS en fin d'année.

Claude TALLOTTE indique que les taux en OAT sont de l'ordre de 2.5 à 3% et demande si les comptes-à-terme (CAT) pourraient être plus intéressants. Il lui est répondu que les comptes à terme présentent des taux proches de 0%.

Anne SIMONNIN prend la parole et questionne le placement de 180 000 euros. Jean VAUBOURG lui répond, en commentant le graphique distribué précédemment, que des OAT sont des crédits immobilisés et qu'il conviendra de les ré-injecter dans la trésorerie du SIVS dans 10 ans. Un tel placement rapporterait 60 000 euros en 10 ans.

III. CITY STADE (TERRAIN MULTISPORTS).

Au mois de juillet 2014, le Président Jean VAUBOURG et Madame le Maire de Savigny Chantal DESCHASEAUX ont accueilli une représentante commerciale de l'entreprise [Agorespace](#), pour une première prise de contact. L'idée étant d'envisager l'aménagement extérieur, attendant à l'établissement scolaire, puisque le terrain est disponible et pour

l'instant sans utilité. L'espace envisagé est celui voisin du chemin piéton, au-dessus de l'actuel jardin pédagogique mis en place par les enseignantes.

Après la présentation de l'entreprise et de sa philosophie (structures éco-citoyennes, faisant participer les jeunes habitants dans sa mise en place et la bonne tenue des équipements à long terme, garantissant toutes les normes de sécurité et d'accessibilité), la représentante d'Agorespace a estimé le coût de ce « city-stade » à hauteur de 71 936.40 TTCeuros pour la collectivité (dimensions : 40m x 20m, sol synthétique réalisé avec sablage). Charge à elle de prévoir les travaux de terrassement, estimés à ce jour à 59 689.80 euros TTC.

Le Président Jean VAUBOURG invite l'assemblée à visiter la structure en place à Bralleville ou encore Florémont. La commune a alors perçu des subventions jusqu'à 80% et il serait possible de compter sur la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) pour 40%, sur le soutien de la Région Lorraine pour 35% et sur la réserve parlementaire pour 5% du coût total des travaux (terrassement et infrastructure).

Ainsi, le coût restant à la charge de la collectivité serait de 21 931.70 euros. Un plan de financement est diffusé.

Les différents devis n'ont été réalisés qu'à titre indicatif et ne remplaceront pas, le cas échéant, l'appel d'offre rendu obligatoire pour un tel projet (supérieur à 90 000 euros).

Ce terrain multisports ne servirait pas que l'école mais aussi la population locale : jeunes, enfants, familles, toutes les générations pourront se retrouver autour d'une structure de qualité et sans danger. De plus, au moment des accueils de loisirs, des accueils périscolaires, des TAP/NAP, cet équipement enrichirait le panel d'activités déjà proposées. Gisèle LACOURT rappelle que la construction d'un complexe sportif faisait partie du projet global lorsque celui de l'établissement scolaire fût lancé.

Jean VAUBOURG interroge la participation de la commune de Savigny, favorisée quant à l'accès de ses habitants ; Chantal DESCHASEAUX explique alors que l'idée a été proposée lors d'un conseil municipal ; la municipalité n'est pas hostile à ce projet mais il conviendra d'en rediscuter ultérieurement.

Aucune opposition ne s'est manifestée quant à la poursuite d'un tel projet à proximité de l'école. Les services du SIVS doivent désormais s'assurer du soutien des partenaires financiers cités pour que le projet aboutisse.

IV. BESOINS DE PERSONNEL.

Révision du contrat de travail de Sandra MULLER.

Le Président liste les tâches et missions confiées à Sandra MULLER : direction du service périscolaire (matin, midi, soir), des accueils de loisirs (petites et grandes vacances), des TAP/NAP, secrétariat du SIVS ; ces différents statuts impliquent des travaux pédagogiques (orientation et rédaction du projet pédagogique, suivi des animations, mise en place de thèmes éducatifs...), administratifs (établissement des facturations aux familles, suivi des dossiers d'agrément, veille juridique, établissement des plannings et fiches de paie...), comptables (mandats et titres, actualisation du budget de la collectivité, suivi des subventions de fonctionnement...) et de management (gestion d'équipe, remplacements, formation des agents, visites médicales...). Sandra Muller assure également dans la mesure du possible et lorsque cela est nécessaire, les remplacements ponctuels des animatrices.

L'agent est en poste à 20/35^{ème} actuellement. Il est rappelé que certaines missions, notamment comptables, sont en cours d'acquisition et devraient nécessiter moins de temps à l'avenir. Pour autant, il n'est pas raisonnable d'envisager la réalisation de ces missions de manière rigoureuse sous 20 heures hebdomadaires. Jean VAUBOURG assure la présence et le travail assidu de l'agent.

Jean VAUBOURG demande alors l'autorisation aux conseillers syndicaux d'actualiser le contrat de travail de l'agent Sandra MULLER afin que celle-ci puisse bénéficier de quelques heures supplémentaires dans la semaine pour réaliser le travail demandé. Le comité syndical s'accorde à l'unanimité pour accepter un temps de travail égal à 23.5 heures hebdomadaires.

Révision du contrat de travail de Nathalie DUVAL.

A la demande de l'agent Nathalie DUVAL, le comité syndical devrait être amené prochainement à statuer sur une révision à la baisse du nombre d'heures hebdomadaires réalisées par Nathalie DUVAL : l'agent, comme ses collègues, a adopté un nouvel emploi du temps à la rentrée scolaire 2014/2015. Ce planning ne convient pas à la personne en poste qui juge trop difficile d'assurer les missions successives qui lui sont confiées [accueil périscolaire le matin, ménage des communs pendant la matinée, service de restauration à midi, (pause l'après-midi) reprise du ménage le soir dans les classes].

Malgré sa bonne volonté, l'agent Nathalie DUVAL ne se sent pas capable de réaliser ces missions et ses heures contractuelles (contrat annualisé à 30/35^{ème}).

Des entretiens individuels ont lieu la semaine 37 et permettront de communiquer au conseil syndical le nombre d'heures à soustraire réellement du présent contrat, selon la demande de l'agent.

V. FACTURATION DES SERVICES PERISCOLAIRES.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, l'école termine à 16h15 les soirs et non plus à 16h30. Jusqu'alors, nous facturions aux familles le service à la demi-heure, ce qui semble compromis par cette nouvelle organisation. Jean VAUBOURG propose alors de garder les tarifs votés jusqu'à présent mais de les proratiser pour que les facturations puissent être établies au quart d'heure. Ainsi et grâce au matériel de pointage (scannette électronique et logiciel), les facturations devraient être plus justes.

Tarifs adoptés :	à l'heure	au quart-d'heure
moins de 450 euros par mois	1,40 €	0,35 €
entre 550 et 450 euros par mois	1,45 €	0,36 €
entre 650 et 550 euros par mois	1,50 €	0,38 €
entre 800 et 650 euros par mois	1,55 €	0,39 €
entre 1000 et 800 euros par mois	1,60 €	0,40 €
plus de 1000 euros par mois	1,65 €	0,41 €

Sandra MULLER intervient sur ce point pour informer ou rappeler aux élus que le SIVS n'accepte pas les paiements par CESU ([Chèque Emploi Service Universel](#)). En effet, après plusieurs recherches sur cet outil, il s'avère que de manière générale, les CESU considèrent l'utilisateur comme employeur de la personne ou de l'organisme agréé qui rend le service, ce qui n'est pas le cas de nos accueils : nous ne sommes pas employés par les familles. De plus, les CESU ne peuvent être acceptés pour les frais de restauration mais uniquement les frais de garde (donc potentiellement les accueils du matin et du soir). Enfin, un entretien avec le trésorier monsieur Denis LOUIS nous a indiqué que toute convention au titre des CESU rendrait le SIVS perdant car ce moyen de paiement s'avère finalement très coûteux.

Séverine GENIN témoigne que précédemment, elle pouvait payer les frais d'accueil périscolaire par CESU (dans un autre établissement scolaire). Il est répondu que les titulaires de [CESU spécifiques à la fonction publique](#) représentent probablement des situations dérogatoires.

VI. DM.

La Décision Modificative suivante est proposée :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Articles	Nature	Montants	Articles	Nature	Montants
60623	Alimentation (repas midi)	+ 5 000	7473	Participation du Département pour les transports collectifs	+ 21 385.60
1522	Entretien bâtiment (facture taules)	+ 2 000			
6247	Transports collectifs (avance CG88)	+ 21 385.60			
6411	Personnel titulaire (surestimé au BP)	- 7 000			

La Décision Modificative est adoptée à l'unanimité.

VII. QUESTIONS DIVERSES.

Photocopieur.

Jean VAUBOURG propose à l'assemblée que les Maires des communes adhérentes au SIVS puissent avoir accès à la photocopieuse de l'école (dont l'intérêt est l'impression en couleurs), sous réserve que le secrétariat du SIVS établisse en chaque fin de période (annuelle, probablement) le coût pour la collectivité (un code par commune pour lancer le photocopieur). Les tarifs seraient appliqués à prix coûtant.

L'ensemble des élus se montre enthousiaste à cette idée. Une convention doit alors être rédigée.

Animations du territoire.

Le Président souhaiterait que puissent être organisés et proposés à tous les habitants du territoire des animations en soirée à l'école intercommunale. L'utilisation des salles ne saurait être lucrative. Afin que les animations ou ateliers correspondent aux attentes des habitants, il propose que soit réalisé un questionnaire à cet effet.

Jean VAUBOURG précise que cette activité (organisation d'ateliers en dehors de la prise en charge habituelle des enfants pendant la classe et les accueils de loisirs péri- et extra- scolaire) devra être notifiée dans les statuts du SIVS Terre de Légendes. La vocation scolaire, péri- et extra- scolaire en serait enrichie.

Journée du court-métrage.

Comme chaque année, la médiathèque de Bouxurulles organise la [journée du court-métrage](#), qui a lieu le jour le plus court de l'année : le 21 décembre. Si les institutrices acceptent d'intégrer cette animation pendant leurs temps d'apprentissages, une séance à l'école de Savigny (salle de motricité) sera prévue, avec potentiellement une séance le soir pour les familles. Une invitation en direction de l'école de Florémont pourrait également être envisagée.

Il n'y a pas d'opposition dans l'assemblée, quant à l'organisation de cet événement culturel.

Fin de la séance à 22h.

Pour validation du présent compte-rendu,

Le Président du SIVS Terre de Légendes,
Jean VAUBOURG.

La Secrétaire de séance,
Carole DUPRE.